

Grâce à Isabelle Surply, nouvelle victoire sur l'islamisme à l'ENS de Lyon

Avant cette nouvelle victoire Lyonnaise, Isabelle Surply la patriote a obtenu l'expulsion de l'imam intégriste de la mosquée de Saint-Chamond dans la Loire, à la surprise générale, après un combat de plusieurs mois pour que force reste à la loi.

Lundi 31 octobre, la conseillère régionale ex-RN d'Auvergne-Rhône-Alpes Isabelle Surply a fait exclure une association islamiste étudiante de l'École normale supérieure de Lyon. Témoignage du combat d'une militante patriote hors normes qui ne lâche rien.

<https://twitter.com/i/status/1587149213531607040>

C'est une belle victoire pour La militante patriote Isabelle Surply !

Dans cette affaire où l'islam militant bafouait une fois encore les lois de la République et la laïcité, la Région Auvergne-Rhône-Alpes et son président Laurent Wauquiez sont montés au créneau.

Si cette association islamiste étudiante a été acceptée par

l'ENS Lyon, il n'en était pas de même des catholiques, puisque l'aumônerie catholique de l'école a été supprimée récemment, comme l'explique Isabelle Surply, "Lors du forum des associations de l'ENS début octobre, explique la conseillère régionale, l'AMENS exposait un stand où se trouvaient des livres ouvertement salafistes, un courant extrêmement radical de l'islam". Alertée, la région Auvergne-Rhône-Alpes a annoncé « être extrêmement vigilante » et avoir saisi le rectorat. Une mesure dont s'est félicitée Isabelle Surply sur Twitter. Qui prévient tout de même : "Je compte bien saisir la préfecture du Rhône pour faire dissoudre purement et simplement cette association".

Il y a quelques mois, Isabelle Surply avait fait expulser l'imam intégriste de la mosquée de Saint-Chamond dans la Loire, à la surprise générale.

« *L'expulsion et la reconduite aux Comores de l'imam de la mosquée de Saint-Chamond, Mmadi Ahamada, c'est ma victoire !* » explique sans détour Isabelle Surply, conseillère municipale de la ville et élue régionale qui nous précise au téléphone : « *Mais c'est aussi la victoire de tous ceux qui m'ont soutenue.* »

Il est évident que, sans elle, rien ne serait arrivé. Le gouvernement d'Emmanuel Macron et Gérard Darmanin toléraient les prêches prônant la soumission des femmes, leur interdiction du lieu de prière sous prétexte fallacieux du Covid et [voile](#) obligatoire pour les petites filles. Sans compter les liens affichés par l'imam avec la figure de la mouvance salafiste (aujourd'hui décédé) Rachid Haddache.

Tous ces faits inadmissibles ont eu le don de galvaniser l'énergie de cette mère de famille de 37 ans qui « *compte bien participer coûte que coûte à la conservation de notre modèle de vie christiano-occidental* ». Forte de son expérience de conseillère en entreprise, l'élue n'a cessé d'interpeller les autorités publiques. D'abord via les réseaux, puis par mail et

lettres recommandées envoyées toutes les semaines aux services de la préfecture de la Loire. L'élue a *pilonné* les autorités « pour qu'elles n'aient pas d'autre choix que d'appliquer la loi qui est bien faite », alertant sans relâche les médias, ces « *formidables leviers* ». « *Une manière aussi de faire comprendre aux gens que lorsqu'ils sont impliqués, leurs élus sont efficaces.* »

Des efforts qui ont porté leurs fruits : Gérard Darmanin a été obligé de se saisir saisi de l'affaire et a entamé une procédure qui s'est soldée, ce lundi 2 mai 2022 (« *jour de l'aïd !* », souligne malicieusement Isabelle Surply), par l'expulsion de l'imam Mmadi Ahmada.

À 18 ans, Isabelle adhère au Front national

Depuis toujours, cette grande et belle jeune femme affiche une énergie et une combativité qui forcent l'admiration. Tant son courage est immense. L'échec du « vivre ensemble », elle connaît, elle l'a vécu. Lors de ses années de collège à La Seyne-sur-Mer. Elle raconte : « *Là-bas j'étais celle qui se fait harceler ; trop catho, trop bien élevée, trop "première de classe", ils m'ont même fait manger de la boue !* ». Jusqu'à ce jour où, contrainte de se déplacer avec des béquilles, un camarade lui fait un crochet-patte. Elle ajoute : « *Ce jour-là, j'ai vidé mon casier et j'ai annoncé à mes parents que je n'y retournerais plus. Je les ai suppliés de m'inscrire dans un pensionnat catholique, chez les religieuses.* »

Le goût du militantisme et de la politique, c'est son père qui l'a transmis à Isabelle Surply. Elle se souvient, comme si c'était hier : « *En famille, on en parlait beaucoup.* » . Logiquement à 18 ans, elle adhère au Front national et rejoint tout naturellement les rangs de *la Manif pour tous* car, pour elle, « *la défense de la vie, c'est sacré* ».

Devenue stéphanoise d'adoption, elle est élue au conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes depuis 2015, puis à la municipalité de Saint-Chamond en 2020, ville de 35.000 habitants. Elle revendique aujourd'hui le statut de conservatrice et de populiste au sens où « *militer, c'est s'occuper des gens, et les gens, je les aime !* » clame la jeune élue.

Isabelle Surply se veut aussi une lanceuse d'alerte. Un exercice dangereux dans la France de Macron. Car, depuis le mois de mars 2022, l'élue est sous le coup d'une mise en examen pour diffamation à l'initiative du Conseil du culte musulman pour les mêmes propos qui ont permis aux autorités d'expulser l'imam. Une situation kafkaïenne... Mais bien française.

Des faits bien plus graves ont bouleversé le quotidien d'Isabelle Surply, : les menaces de mort, de décapitation, de viol, de « *On va tuer tes bébés* » sont devenues le quotidien d'Isabelle Surply. Du jour où, en 2016, elle poste une vidéo sur les réseaux sociaux d'un rassemblement de femmes voilées dans une rue de Lyon avec ce commentaire : « *Ai-je encore le droit de dire que je ne suis plus chez moi ?* ». Terrible constat dans la France de 2022.

Elle dépose plainte. Huit ou neuf fois, sans succès. Isabelle Surply avoue : « *Jusqu'à aujourd'hui, j'étais un peu naïve, je pensais que c'était normal, ce silence des autorités.* » Mais aujourd'hui, ses amis et l'ASLA (Association de soutien des lanceurs d'alerte) qui lui ont spontanément fourni un avocat et constitué une cagnotte pour ses frais de justice lui font prendre conscience que « *tout ça peut très mal se terminer pour elle et sa famille* ». Une situation qui justifierait sa mise sous protection par l'État qui ne vient pas. Car Isabelle Surply indispose Gérard Darmanin et la clique au pouvoir !

Pas facile d'être une patriote dans la France de 2022. Pas facile de faire appliquer la loi dans la République d'Emmanuel

Macron, dans une France qui s'islamise jour après jour, avec la complicité des élites gauchistes, des ministres, de nombreux juges aux ordres d'un pouvoir décadent et aux abois.

Francis GRUZELLE

Journaliste et écrivain

Carte de Presse 55411

Lire aussi ces articles qui constituent un complément d'information :

[La police de la pensée s'acharne contre Christine Tasin : nouvelle plainte!](#)

[Scandale : les dysfonctionnements du Fonds de garantie des victimes de terrorisme](#)

[Lille : les juges ordonnent à la Région de verser 500 000 euros au lycée Averroès](#)

[Thaïs d'Escufon persécutée par la Macronie et les juges](#)